



Briller par nos panoramas

# Le Sainte-Hélène

Année 12, n° 1

Édition du 30 janvier 2024



## À VOIR DANS CE NUMÉRO...

Horaire des ligues d'hockey .....	p. 2
Mot du conseil .....	p. 3
Transiflex—nouveau .....	p. 4
Coordonnées de l'inspecteur .....	p.4
Licences SPAA .....	p. 5
Cours de hockey—nouveau .....	p. 5
Nouvelles de la Bibliothèque .....	p. 6-7
Façons de payer ses taxes .....	p. 7
Point de dépôt RDD .....	p. 8
Journées persévérance scolaire.....	p. 9
Chronique sécurité routière.....	p. 10
Rétrospectives des conseils .....	p. 11 à 13
Babillard .....	p. 14 à 15

Municipalité Sainte-Hélène-de-Chester  
440, rue de l'Église  
Sainte-Hélène-de-Chester (Qc)  
GOP 1H0

Téléphone : 819 382-2650  
Télécopieur : 819 382-9933

[municipalite@sainte-helene-de-chester.ca](mailto:municipalite@sainte-helene-de-chester.ca)

[www.sainte-helene-de-chester.ca](http://www.sainte-helene-de-chester.ca)

Ste Hélène de Chester 

# Le Sainte-Hélène

Le Sainte-Hélène, se veut un outil promotionnel régional. C'est aussi de l'information municipale sur les activités culturelles et sociales.

Prochaine parution : mars 2024

**La date de tombée pour nous faire parvenir vos textes : le 28 février 2024**

[administration@sainte-helene-de-chester.ca](mailto:administration@sainte-helene-de-chester.ca)

Merci aux collaborateurs qui fournissent régulièrement ou occasionnellement des textes pour la réalisation des bulletins :

Chantal Baril, Yvan Ouellette et Olivier Lecomte

Montage : Marie-Claude Vallée

## Horaire des ligues de hockey

Lundi soir : cours de hockey pour tous 18 h 30 à 19 h 30

Mercredi soir : parents-enfants à 18 h 30

Vendredi soir : ligue adultes

Patinage libre en tout temps, voir page 5 pour les détails

## Administration municipale

Maire : Christian Massé

Directrice générale : Chantal Baril

Adj. administrative : Marie-Claude Vallée

### Conseillers et conseillères :

Siège #1 : André Thibodeau

Siège #2 : Julien Fournier

Siège #3 : Marie V. Laporte

Siège #4 : Catherine Belleau-Arsenault

Siège #5 : Geneviève Bergeron

Siège #6 : Nicolas Paris-Lafrance

## Horaire du bureau municipal

Lundi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Mardi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi, samedi, dimanche : FERMÉ

## Horaire de la Bibliothèque

Dimanche : 9 h 30 à 11 h 30

Lundi : 13 h 15 à 16 h 30

Mercredi : 18 h 30 à 21 h 00



## Prochaine séance du conseil :

le 13 février 2024 à 19 h 30

## Versement de taxes

Le premier versement de taxes foncières est le 12 février 2024.

## MOT DU CONSEIL

Chers citoyens.nes,

Nous tenons à vous adresser nos sincères remerciements pour votre compréhension face aux problèmes rencontrés lors de la collecte des déchets en ce début janvier. La météo capricieuse et les difficultés rencontrées par la compagnie Gaudreault ont entraîné des retards indésirables. Soyez assurés que des démarches ont été rapidement entreprises auprès de Gaudreault par la Municipalité pour prévenir de telles situations à l'avenir.

Malgré ces désagréments, nous vous encourageons à profiter des activités hivernales que notre municipalité offre. Le Centre sportif, désormais équipé du Wi-Fi pour faciliter la communication, propose du patinage libre pour tous les âges et du hockey, en particulier pour les enfants les mercredis soirs. Explorez le sentier des Trotteurs pour la raquette et la marche, et profitez du ski de fond derrière le spa Le Ste-Hélène, offert gratuitement.

Enfin, nous sommes ravis de vous informer que la Municipalité est actuellement en appel d'offres pour le projet de construction du nouveau bureau municipal, qui inclura possiblement une bibliothèque. Cette initiative vise à améliorer et maintenir nos services et à offrir un espace communautaire encore plus accueillant. Les coûts estimés de ce projet seront bientôt disponibles, et nous vous tiendrons informés de manière transparente et régulière. Nous croyons que cette nouvelle infrastructure renforcera le lien au sein de notre communauté et contribuera à son épanouissement. Votre implication et votre soutien continu sont précieux dans cette étape importante pour l'avenir de Sainte-Hélène-de-Chester.

Bien à vous,

Le Conseil Municipal de Sainte-Hélène-de-Chester composé de :

M. Christian Massé, maire

M. André Thibodeau, siège #1

M. Julien Fournier, siège #2

Mme Marie V. Laporte, siège #3

Mme Catherine Belleau-Arsenault, siège #4

Mme Geneviève Bergeron, siège #5

M. Nicolas Paris-Lafrance, siège #6

### Pensée du mois

N'oubliez jamais que :

Le plus grand des arbres était avant tout une simple graine. Vous pouvez partir de rien et tout accomplir!

Auteur inconnu

## NOUVEAU TRANSPORT COLLECTIF « TRANSIFLEX »

Ce nouveau service de transport **Transiflex** permet une offre de service flexible, disponible entre les trajets des circuits du matin et du soir déjà offerts par les circuits Municar en plus de couvrir les autres municipalités n'ayant pas de circuits fixes. Concrètement, ce sont 2 véhicules de type Ford Transit de 14 passagers qui se déplacent dans les 22 municipalités de la MRC. Ce service de transport est disponible entre 6 h 30 et 17 h 30 du lundi au vendredi au coût de 4 \$ par déplacement.

Comment l'obtenir? C'est simple, il suffit de devenir membre gratuitement de **Municar** et de se procurer un ou des billets disponibles au bureau municipal.

Par la suite, vous pourrez réserver votre transport (la veille en avant-midi) en téléphonant au **819 758-6868**, et vous présenter au point d'embarquement. Pour Sainte-Hélène-de-Chester, 2 points d'embarquements ont été déterminés :

**# 601**

Centre sportif Aciers Solider

**# 602**

devant l'Église

Pour obtenir plus d'information ou vous inscrire, consulter le [www.municar.ca](http://www.municar.ca).

## INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



Pour toutes demandes de permis et/ou certificats (disponibles sur le site de la Municipalité ou au bureau municipal), celles-ci doivent m'être **transmises par courriel** à l'adresse [permis@sainte-helene-de-chester.ca](mailto:permis@sainte-helene-de-chester.ca).

Si vous avez des questions concernant les permis, le zonage ou la réglementation, vous avez la possibilité de m'envoyer un courriel à l'adresse mentionnée ci-haut ou de me laisser un message sur ma boîte vocale au 819 752-2444, poste 4273. Je vous rappellerai dans les meilleurs délais.

Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement

**municar**

**J'EMBARQUE!**

**TRANSPORT COLLECTIF**

**ADAPTÉ À VOS BESOINS**

emploi • éducation • santé  
loisirs • emplettes • etc...

**22** MUNICIPALITÉS  
**1** TERRITOIRE

Dès le 15 janvier 2024

Pour découvrir toutes les nouveautés  
**municar.ca**  
819 758-6868

MRC d'Arthabaska



## LICENCES SPAA



## Nouveauté 2024 !

- 🐾 La licence annuelle de chat et de chien est maintenant obligatoire
- 🐾 Un règlement uniformisé a été adopté sur l'ensemble du territoire
- 🐾 Pour plus d'information : visitez notre site internet :  
[www.spaavic.com](http://www.spaavic.com)



Tous les chiens et chats sur le territoire desservi doivent être enregistrés auprès de la SPAA.

La licence doit être renouvelée chaque année.

### Tarification

Chat : 15 \$

Chien : 30 \$

Pour enregistrer votre animal :

- 691, rue de l'Acadie à Victoriaville
- En ligne au [www.spaavic.com](http://www.spaavic.com)

## COURS DE HOCKEY POUR TOUS AU CENTRE SPORTIF—NOUVEAU!

Tous les lundis soirs, de 18 h 30 à 19 h 30, à compter du 29 janvier, viens apprendre ou améliorer quelques techniques de hockey.

Ces cours s'adressent à tous!

Il y aura une thématique chaque semaine (ex. : les passes, les tirs au but, etc.)

Pour information, contacter M. Steeve Binette au 819 382-2197.

C'est un rendez-vous au Centre sportif Aciers Solider!

### RAPPEL

- ⇒ Les ligues de hockey ont lieu les mercredis et les vendredis soirs
- ⇒ Le patinage est libre en tout temps, **excepté durant ces heures de ligues ou durant les réservations.** On vous suggère de vérifier la disponibilité sur le site internet de la Municipalité au [www.sainte-helene-de-chester.ca](http://www.sainte-helene-de-chester.ca), onglet Location patinoire, ou via ce lien : <https://municipalites-du-quebec.com/sainte-helene-de-chester/location-patinoire.php>



## NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE



### Horaire de la bibliothèque

La bibliothèque est ouverte :

- Les lundis de 13 h 15 à 16 h 30
- Les mercredis soir de 18 h 30 à 21 h
- Les dimanches de 9 h 30 à 11 h 30

### Chronique littéraire

Voici le texte de Simone Laporte Lecomte (4 ans) à propos du livre *Le tiroir des bas tout seuls* d'Orbie aux éditions les 400 coups (disponible en PEB)

*Le tiroir des bas tout seul* est un livre que j'aime beaucoup parce que j'aime les « jokes ». Ce livre raconte l'histoire de Louis et Madeleine qui cherchent à comprendre où vont les bas lorsqu'ils disparaissent. Ils font une enquête en questionnant les gens à l'école, en cherchant des indices derrière et à l'intérieur de la sècheuse, sous le sofa et même dans la gueule et dans les fesses du chien. Ils sont équipés de lunettes de soleil, de crayons, d'une longue vue, de chapeaux de détective et d'une loupe. Peut-être que les bas se retrouvent dans l'océan? Peut-être que les bas disparaissent parce qu'ils ne s'entendent plus bien en pair? Peut-être que les bas se font manger par des monstres ou que les mille-pattes ninjas entrent dans le tuyau de la sècheuse pour les voler?



Lorsque vous allez lire ce livre, vous allez être contents de l'avoir lu parce que c'est un beau livre avec une histoire intéressante et drôle. Depuis que j'ai reçu ce livre, je le lis tous les soirs et je l'aime beaucoup. Je le connais au complet et je peux maintenant le lire toute seule.

### Changements dans l'équipe de bénévoles

Nous tenons d'abord à remercier sincèrement madame Martine Lambert pour ses 14 années d'implication à la bibliothèque. Elle a été une bénévole remarquable, dynamique et toujours prête à aider. Nous souhaitons également la bienvenue à madame Julie Roberge qui fait maintenant partie de notre équipe. Elle se fera un plaisir de vous rencontrer et de discuter de vos lectures préférées.



### Mois de février

Durant les prochaines semaines, nous partagerons nos « coups de cœur » littéraires sur notre page Facebook. Ce sera l'occasion d'en savoir davantage sur les bénévoles et de découvrir de nouveaux auteurs et autrices qui nous inspirent.



## Revues et journaux numériques

Vous aimez vous informer en lisant le journal d'ici et d'ailleurs? Saviez-vous qu'avec votre abonnement à la bibliothèque vous avez accès gratuitement, grâce à PressReader, à plus de 100 journaux canadiens, dont une dizaine québécois (Le Devoir, Le Journal de Montréal, Le Journal de Québec, La Terre de chez nous, etc.), et à des centaines de journaux de partout dans le monde?



Accès : <https://biblietcie.ca/kiosque-numerique/> puis cliquez sur le bouton Accédez à PressReader

Les bénévoles :

Huguette Ouellette, Noémie Asselin, Geneviève Kenyon, Julie Roberge, Olivier Lecomte, François Aubre et Yvan Ouellette

[biblio148@reseaubibliocqlm.qc.ca](mailto:biblio148@reseaubibliocqlm.qc.ca)

819 382-2650

Bonne lecture!



## RAPPEL—FAÇONS DE PAYER SES TAXES FONCIÈRES

Voici les 4 façons de payer ses taxes foncières :

- Par chèque
- En argent
- Par Accès D Desjardins : - Catégorie = taxes municipales  
- Nom fournisseur = Municipalité Ste-Hélène-de-Chester  
- Utilisez votre numéro de matricule à 10 chiffres
- Par virement : - Utilisez le courriel [municipalite@sainte-helene-de-chester.ca](mailto:municipalite@sainte-helene-de-chester.ca)  
- Utilisez votre numéro civique ou de lot comme réponse à la question  
- Vous pouvez également mettre votre numéro de matricule en référence dans la description



Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez téléphoner au bureau municipal 819 382-2650. Merci.

## NOUVEAU POINT DE DÉPÔT RDD

Saviez-vous que les RDD peuvent être dangereux lorsque déposés dans l'un ou l'autre de vos bacs résidentiels? Eh bien oui! Ils peuvent présenter des risques pour vous ou pour l'environnement. Comment s'en départir? Rien de plus facile! Dirigez-vous à l'écocentre de Victoriaville. Autant que possible, il faut apporter le RDD à l'écocentre dans son contenant original. Si le RDD n'est pas dans son contenant original, il doit être dans un contenant en bon état et le produit doit être identifié clairement. Des frais peuvent s'appliquer. Pour plus de détails : <https://www.groupegaudreau.com/ecocentre/>

# NOUVEAU!

Les résidus domestiques dangereux (RDD) doivent être déposés à l'écocentre.

Les RDD sont souvent identifiés par l'un de ces symboles. Si vous avez un doute sur la dangerosité de l'un de vos produits, informez-vous et déposez votre matière au bon point de dépôt.



## ÉCOCENTRE

350, Rue de la Bulstrode,  
Victoriaville

### RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ACCEPTÉS

- Chlore et produits d'entretien de spas et piscines,
- Engrais et pesticides,
- Produits nettoyants (acide muriatique, dégraissant, ammoniac, eau de javel, détartreur, etc.),
- Débouche tuyaux,
- Adhésifs et colles,
- Enduits,
- Peintures industrielles,
- Solvants (térébenthine, acétone, diluant à peinture, éthanol, hydrate de méthyle, méthanol, toluène, etc.),
- Essence, diesel, mazout,
- etc.

**Autant que possible, il faut apporter le RDD à l'écocentre dans son contenant original. Si le RDD n'est pas dans son contenant original, il doit être dans un contenant en bon état et le produit doit être identifié clairement.**



Je **TRI**colore



## JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024

**Ensemble, cultivons la persévérance scolaire!**



### LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

#JPS2024

Les Journées de la persévérance scolaire (JPS) ont pour but d'encourager les jeunes et les adultes en formation à poursuivre leurs efforts jusqu'à la fin de l'année scolaire. **MAIS!** Elles s'adressent principalement à l'entourage de ceux et celles qui sont actuellement à l'école. Ça peut sembler étrange de prime abord, toutefois lorsqu'on comprend que c'est l'entourage qui joue un rôle déterminant pour alimenter leur motivation,

on comprend que c'est aussi l'entourage qui peut les influencer positivement avec des encouragements, de la bienveillance et du soutien.

Les JPS ont lieu annuellement la troisième semaine de février, et ce n'est pas un hasard. Oh que non! Cette période de l'année est stratégique puisqu'on y observe souvent une baisse de motivation chez les jeunes. Voyez donc les JPS comme le lancement de la vague d'encouragement qui déferlera sur les jeunes et les adultes en formation pour les motiver à continuer, à poursuivre, à persévérer.

S'engager à favoriser la persévérance scolaire, c'est aussi s'engager à favoriser l'épanouissement de nos jeunes et nos adultes en formation. Cultivons des liens significatifs avec eux. Accueillons-les avec une attitude positive, prenons le temps de les écouter, croyons en leur potentiel et encourageons-les à chaque étape de leur parcours scolaire. En devenant des modèles inspirants, nous construisons des relations qui les soutiendront lorsqu'ils en auront le plus besoin.

Les JPS incarnent bien plus qu'une simple célébration annuelle ; elles contribuent à renforcer la responsabilité collective envers la réussite éducative et à encourager l'engagement citoyen. C'est l'occasion de manifester notre engagement envers notre potentiel collectif. Nos actes d'encouragement sont des investissements dans l'avenir, car ces jeunes constituent la main-d'œuvre de demain, la relève qui bâtira notre communauté et les citoyens actifs qui façonneront l'avenir de notre société.

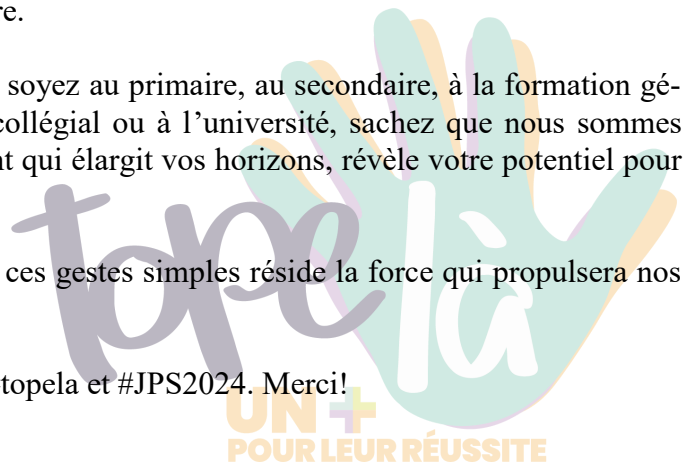
Rejoignez le mouvement régional *Tope là!*, initié par la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec. Tout au long du mois de février, mettez en lumière vos mains d'encouragement, collez-les sur vos fenêtres et faites briller votre fierté. Témoignez votre solidarité envers les efforts déployés par les jeunes et les adultes en formation.

Le 15 février, participez au Jeudi PerséVert en arborant le vert, symbole d'engagement et de fierté envers tous ceux et celles qui incarnent la persévérance scolaire.

Et à vous, actuellement en parcours scolaire, que vous soyez au primaire, au secondaire, à la formation générale aux adultes, en formation professionnelle, au collégial ou à l'université, sachez que nous sommes fiers de vous! Votre cheminement est un investissement qui élargit vos horizons, révèle votre potentiel pour devenir des citoyens épanouis et engagés.

Ensemble, cultivons la persévérance scolaire, car dans ces gestes simples réside la force qui propulsera nos jeunes vers un avenir éducatif florissant.

Faites vibrer les réseaux sociaux avec les mots-clics : #topela et #JPS2024. Merci!





## QU'EST-CE QU'UN « IGLOO MOBILE » ?

Un Igloo mobile est un véhicule complètement enneigé qui circule sur les routes. Un pare-brise partiellement nettoyé ne suffit pas, même pour parcourir de courtes distances. Il est important d'enlever la neige de toutes les surfaces vitrées, du toit, du capot et des phares du véhicule. Votre visibilité ainsi que celle de ceux qui vous suivent seront ainsi améliorées. La Sûreté du Québec tient aussi à rappeler quelques conseils de sécurité lors des conduites hivernales.

Une fois engagé sur la chaussée, il est important de vous méfier des conditions routières souvent incertaines. La chaussée glacée ou enneigée n'offre presque pas de résistance au freinage ou au dérapage. Il est donc nécessaire d'adapter votre vitesse selon l'état des routes. Pour minimiser les risques de collisions, il est essentiel de maintenir une distance prudente et raisonnable avec le véhicule qui vous précède. Également, n'immobilisez pas votre voiture en bordure des routes principales de manière à rendre une signalisation inefficace ou à entraver la circulation.

Lors d'une tempête de neige, ne prenez pas votre véhicule à moins que cela soit absolument nécessaire. Gardez en tout temps votre réservoir d'essence rempli au moins à la moitié afin d'éviter une panne d'essence lors d'une tempête. Il est important de prévoir, à l'intérieur de votre voiture, une trousse de secours et des couvertures pour vous réchauffer en cas de besoin.

La Sûreté du Québec vous rappelle d'être prudent sur les routes et d'adapter votre conduite selon les conditions météorologiques!

## RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023

- Il a été résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 639 369.61 \$;
- Il a été résolu d'approuver le dépôt des états comparatifs pour l'année 2023, comme demandé à l'article 176.4 du Code municipal;
- Il a été résolu d'approuver la liste de destruction des archives datée du 2023-10-05 préparée par monsieur Michel Pépin, archiviste chez Archivistes Bois-Francs, et d'autoriser la directrice générale à procéder à la destruction de ces documents;
- Nomination de mesdames Marie V. Laporte à titre de représentante désignée, Chantal Auger à titre de représentante des usagers et Johanie Boivin, architecte au dossier, au comité ad hoc ainsi que Chantal Baril comme personne signataire pour l'implantation de la politique d'intégration des arts du ministère de la Culture et des Communications sur le projet de construction du nouvel édifice public;
- Il a été résolu de renouveler notre contrat d'assurance de dommages auprès de la FQM Assurances pour un montant de 16 905.90 \$ pour l'année 2024;
- Il a été résolu de renouveler l'entente avec la SPAA et que la Municipalité s'engage à payer les frais de 3.75 \$ par habitant pour l'année 2024 avec une indexation de 3 % annuellement pour 2025 et 2026;
- Il a été résolu que le bureau municipal soit fermé pour la période des fêtes du jeudi 21 décembre à midi au 7 janvier 2024. Le bureau sera ouvert dès le 8 janvier 2024;
- Il a été résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2024 au coût de 1 045.58 \$ plus les taxes applicables;
- Il a été résolu de contribuer d'un montant de 330 \$ à l'École Notre-Dame de Saint-Norbert-d'Arthabaska afin de financer les différentes activités d'appartenance pour les 33 élèves de notre municipalité;
- Un avis de motion a été donné que lors d'une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #364-2023 relatif à une réglementation uniformisée de la SPA d'Arthabaska. Le projet de règlement a été déposé séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (C-27.1);
- Il a été résolu de s'assurer que monsieur Pierre Ramsay, propriétaire du lot 5 892 120, respectera les recommandations proposées pour les lacs qui sont sur sa propriété et que nous souhaitons un suivi quant à son inscription sur le répertoire des barrages afin de s'assurer que les lacs seront sous la surveillance de la Direction de la sécurité des barrages;
- Il a été résolu de déclarer le chien Husky croisé de monsieur Philippe Leblanc, résident au 2332, 2<sup>e</sup> Rang, « chien potentiellement dangereux » au sens du règlement #332-2021 G-100 et d'ordonner que le chien à se soumettre à des mesures précises de sécurité. Une copie de la résolution sera envoyée au gardien du chien et au contrôleur de la SPAA;
- Il a été résolu d'accepter la demande de dérogation mineure autorisant la reconstruction d'un garage détaché de la résidence sise eu 1424, rue Corriveau qui aurait une porte de garage d'une hauteur de 3,66 mètres, et ce, contrairement à la hauteur maximale permise de 3 mètres telle que prescrite au paragraphe e) du premier alinéa de l'article 5.4.2 du Règlement de zonage #215-2008;
- Il a été résolu de refuser la demande de dérogation mineure au propriétaire du 3280, 3<sup>e</sup> Rang afin de rendre réputé conforme une porte de garage dont la hauteur est de 4,27 mètres, et ce, contrairement à la hauteur maximale permise de 3 mètres telle que prescrite au paragraphe e) du premier alinéa de l'article 5.4.2 du Règlement de zonage #215-2008;

Suite page suivante

- Il a été résolu de reporter la décision du conseil à la prochaine séance du conseil municipal du 5 décembre 2023 concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3190, 3<sup>e</sup> Rang;
- Il a été résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété du 3012, 3<sup>e</sup> Rang et rendre réputé conforme la marge latérale de la résidence unifamiliale isolée à 4,02 mètres au lieu de 5 mètres comme exigés à la grille des usages et des normes de la zone agricole A1 du Règlement de zonage #215-2008;
- Il a été décidé d'attendre les recommandations du CCU pour que le conseil poursuive sa réflexion sur le processus de citation de l'église par rapport à certaines parties ou choses à garder.

## RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 5 DÉCEMBRE 2023

- Il a été résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 208 689.70 \$;
- Nomination de madame Geneviève Bergeron comme substitut du maire, et monsieur André Thibodeau comme substitut du substitut pour les conseils de la MRC d'Arthabaska de l'année 2024;
- Autorisation donnée à madame Chantal Baril, directrice générale, à faire refinancer l'emprunt #4 auprès de notre institution financière qui est la Caisse Desjardins des Bois-Francs dans le cadre du règlement d'emprunt #281-2017 du Programme d'aide en environnement pour l'installation de fosse septique aux normes. Les signataires de l'emprunt seront monsieur Christian Massé, maire, ainsi que madame Chantal Baril, directrice générale;
- Nomination de la MRC d'Arthabaska par le conseil municipal comme organisme responsable du projet d'embauche de ressources en transport de personnes pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, volet 4*, et à assumer une partie des coûts;
- Adoption du règlement #364-2023 concernant les animaux pour une réglementation uniformisée de la SPA d'Arthabaska. Ce règlement a pour but de prévoir les règles concernant la garde, le contrôle et la protection des animaux sur le territoire de la municipalité et de préciser en outre les modalités d'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002);
- Un avis de motion a été donné qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #365-2023 relatif aux traitements des élus pour l'année 2024. Le projet de règlement a été déposé séance tenante. Le projet de règlement stipule entre autres une majoration de 3.1 % du salaire, les allocations de dépense, le taux des frais de déplacement, etc.;
- Un avis de motion a été donné qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #366-2023 pour fixer le taux de taxation pour l'exercice 2024 et les conditions de leur perception. Le projet de règlement a été déposé séance tenante et stipule entre autres le taux de taxation, le prix des collectes des matières résiduelles, le nombre de versements, etc.;
- Un avis de motion a été donné que lors d'une prochaine séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester sera présenté pour adoption le projet de règlement de concordance #367-2023 modifiant le règlement de zonage #215-2008 afin de modifier la norme de contingentement relatif à l'implantation de nouveaux élevages à forte charge d'odeur à l'extérieur des secteurs prohibés. Le projet de règlement a été déposé séance tenante;



- Le conseil municipal a adopté le projet de règlement de concordance #367-2023 modifiant le règlement de zonage #215-2008 et laisse le soin à la directrice générale et greffière-trésorière de fixer la date, le lieu et l'heure de la consultation publique;
- Il a été résolu de donner le contrat de déneigement de la borne sèche à Excavation LaFrance inc. au montant de 175 \$ plus les taxes applicables pour la saison 2023-2024;
- Autorisation de faire la présentation de la reddition de comptes des travaux terminés admissibles selon les modalités d'application en vigueur dans le Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement (RIRL année 2) et le conseil reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- Il a été résolu par le conseil d'autoriser le dépôt d'un 2<sup>e</sup> appel d'offres 2024-01 Contrat de déneigement, de déglacage et d'entretien hivernal du réseau routier municipal pour une durée de 5 ans soit 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;
- Il a été résolu de donner le mandat à la firme d'arpentage GéoLT afin de nous produire le projet et le plan d'implantation de départ avant l'excavation dont le mandat est au coût de 2 000 \$;
- Autorisation donnée par le conseil à madame Chantal Baril, directrice générale de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, de déposer un appel d'offres sur SEAO portant le numéro 532390352102 afin de recevoir des soumissions dans le cadre du projet de construction de l'hôtel de ville et de bibliothèque municipale;
- Il a été résolu de renouveler l'entente de loisirs, sans la bibliothèque, avec la Ville de Victoriaville au coût de 4 056 \$ plus les taxes applicables. Cette entente permettra à vous tous, jeunes et moins jeunes, d'accéder aux activités de la Ville de Victoriaville sans frais de non-résidents.

## RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023—RÈGL. EMPRUNT

- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 344 200 \$ qui sera réalisé le 18 décembre 2023;
- Il a été résolu que la Municipalité accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 18 décembre 2023 au montant de 1 344 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts #356-2023. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- Adoption du règlement de taxation #366-2023 pour fixer le taux de taxation pour l'exercice 2024 et les conditions de leur perception.

## RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023—BUDGET 2024

- Il a été résolu d'adopter le budget pour l'année 2024 au montant de 2 051 950 \$;
- Adoption du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

Vous pouvez consulter en intégralité tous les procès-verbaux ainsi que les enregistrements audio et/ou vidéos des séances du conseil sur le site de la Municipalité au [www.sainte-helene-de-chester.ca](http://www.sainte-helene-de-chester.ca)

**BABILLARD**



Traitement d'eau  
**GARAND**

LES Pompes  
**GARAND** INC.

**VENTE • LOCATION • SERVICE • INSTALLATION**

- TRAITEMENT D'EAU
- NETTOYEURS À PRESSION
- POMPES ET ACCESSOIRES
- CIRCULATEURS
- RÉPARATION DE MOTEURS

**URGENCE**  
24 h / 7 jours

819 752-5563

Sans frais : 800 263-5563

Licence RBO :  
1648-4438-41



VENTES/ADMIN. : 233, de la Grande-Ligne  
ATELIER : 111, rue Garand Victoriaville



**L'action bénévole, présente partout**  
Imaginez nos communautés sans bénévoles



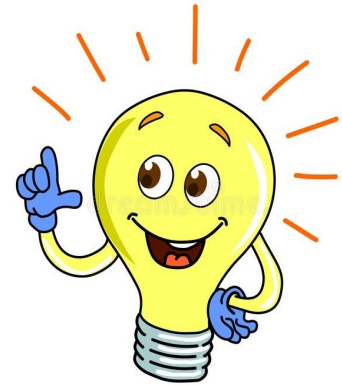
Implique-toi !





La Municipalité remercie tous ses commanditaires qui participent à garder notre journal local bien vivant!

Vous avez quelque chose à vendre? Vous voulez offrir vos services ou vous êtes à la recherche de quelque chose en particulier? Contactez nous pour réserver un espace dans la section Babillard.



Par téléphone au **819 382-2650** ou par courriel à :

**administration@sainte-helene-de-chester.ca**

Centre de prévention **Suicide**  
Arthabaska-Érable

Parles-en...  
Ta VIE est importante!

Sème la vie!

Vous pensez au suicide?  
Vous êtes inquiet pour une personne de votre entourage?  
Vous êtes endeuillé par suicide?

Nous sommes là pour vous!

**Nos services**

- Intervention téléphonique (24 heures/24, 7 jours/7)
- Services aux personnes endeuillées par suicide
- Services aux proches d'une personne ayant fait une tentative de suicide
- Activités d'information et de sensibilisation
- Formations

Tous nos services sont gratuits et confidentiels

24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE 819 362-8581	MRC D'ARTHABASKA 819 751-2205	PARTOUT AU QUÉBEC 1 866 APPELLE (1 844 277-3653)
---------------------------------	----------------------------------	--

www.cpsqe.ca

ASSOCIATION NATIONALE DU QUÉBEC

**Sébastien SCHNEEBERGER**  
DÉPUTÉ DE DRUMMOND-BOIS-FRANCS

819 475-4343  
sebastien.schneeberger.drum@assnat.qc.ca

**EXCAVATION** RBQ : 8264-4816-32  
**C. LAFRANCE & FILS INC.**

Travaux mécanisés de tous genres  
Déchiqueteuse - Marteau hydraulique  
Laser - Peigne - Fosses septiques  
Drains agricoles - Terre - Sable - Gravier

4219, Rang 4  
Ste-Hélène de Chester  
(Québec) G0P 1H0  
excavationlafrance@gmail.com

Tél. : 819.382.2449 Téléc. : 819.382-2415

**Alain RAYES**  
Député de Richmond-Arthabaska

**alainrayes.ca**  
alain.rayes@parl.gc.ca

1-877-751-1375 (sans frais) | 819-751-1375

3, rue de la Gare, C.P. 6, Victoriaville (QC) G6P 6S4  
349, boul. Saint-Luc, Asbestos (QC) J1T 2W4  
11, rue St-Georges, local 200, Windsor (QC) J1S 1J2  
382, rue Principale, Daveluyville (QC) G0Z 1C0





**Avant  
de  
cliquer,  
une  
pause  
s'impose**

---

## **Aiguiser vos cyber réflexes**

Apprenez comment prévenir, reconnaître et signaler une fraude.

[desjardins.com/securite](https://desjardins.com/securite)

 **Desjardins**